

ASSEMBLÉE NATIONALE14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD31

présenté par

M. Leseul, M. Garot, Mme Jourdan, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, Mme Lamia El Aaraje, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| Programmes | + | - | <i>(en euros)</i> |
|--|-------------|-------------|-------------------|
| Infrastructures et services de transports | 530 000 000 | 0 | |
| Affaires maritimes | 0 | 0 | |
| Paysages, eau et biodiversité | 0 | 0 | |
| Expertise, information géographique et météorologie | 0 | 0 | |
| Prévention des risques | 0 | 0 | |
| Énergie, climat et après-mines | 0 | 0 | |
| Service public de l'énergie | 0 | 530 000 000 | |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables | 0 | 0 | |
| Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'Etat (crédits évaluatifs) | 0 | 0 | |
| TOTAUX | 530 000 000 | 530 000 000 | |
| SOLDE | 0 | | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à investir 530 millions d'euros supplémentaires dans le développement du fret ferroviaire.

Ces 20 dernières années, des centaines de gares de fret et d'embranchements ont été fermés et le nombre de cheminots travaillant à Fret SNCF est passé de 12 000 à 4 000. Afin d'enrayer cette dynamique et se fixer un objectif de 30% du transport de marchandises par le fret ferroviaire avant 2030, il convient d'investir massivement dans la relance du fret ferroviaire, notamment à travers la régénération et le développement du réseau d'infrastructures.

Pour assurer la recevabilité de l'amendement, ce dernier :

- fonctionne donc 530 millions d'euros en AE et CP de l'action 09 "Soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale" (sous-action 09.01) du programme 345 "Service public de l'énergie"
- ajoute 530 millions d'euros en AE et CP à l'action 41 "Ferroviaire" du programme 203 "Infrastructures et services de transports".

Le but de notre groupe n'est pas de diminuer le soutien aux énergies renouvelables mais les règles de recevabilité budgétaire obligent à ce gage.